



Abri de jardin sur terrain non constructible carte communale

Par Alex2412

Bonjour à tous,

Ma parcelle se situe sur un terrain désormais non constructible d'une carte communale, j'ai ma maison dessus depuis 20 ans, à l'époque il était constructible.

Mon terrain fait 200 mètre de longueur, et je voudrais construire un abris de jardin de moins de 20m² dessus (19m²), à l'autre bout, j'ai vu que l'abri de jardin pouvait être autorisé à proximité d'une construction principale. Hors, l'abri de jardin serait loin de ma maison. Cependant, à côté de l'abri de jardin que je veux faire, il y a l'hangar du voisin, donc l'abri serait à proximité de son hangar, pensez-vous que ça puisse passer ?
cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sauf si c'est en continuité de VOTRE habitation existante, ou encore que la surface soit inférieure à la limite de déclaration définie au PLU, vous n'aurez pas la possibilité de construire cet abri de jardin.